

# Un élu MR a épluché les rapports de la Cour des comptes

## ■ Les scandales de détournements d'argent publics vont-ils se multiplier ?

**A** lors qu'un nouveau détournement de fonds publics a été mise au jour, à la direction générale de la culture en Fédération Wallonie-Bruxelles et que dès ce lundi, la commission de l'environnement du Parlement wallon se penchera une nouvelle fois (jusqu'à quelle heure cette fois-ci?) sur le détournement opéré durant des années à l'OWD (Office wallon des déchets) par l'indélicat comptable, René Tonneau, peut-on s'attendre à d'autres révélations dans les semaines voire les mois qui viennent ?

C'est, en tout cas, ce que craint le député de l'opposition en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles, Laurent Henquet (MR) qui a passé du temps à éplucher les derniers rapports de la Cour des comptes "relatifs à Fédération Wallonie-Bruxelles et à la Wallonie". "J'ai pu, depuis le début de mon mandat politique, constater de nombreux dysfonctionnements en termes de comptabilité et de contrôle in-

terne", explique-t-il en donnant quelques exemples, qu'il qualifie lui-même de non exhaustifs et pour lesquels, il a interrogé par écrit les ministres concernés, sans obtenir, jusqu'à présent, de réponse. "J'ai malheureusement dû constater que de nombreuses questions sont restées en suspens, parmi lesquelles certaines concernant la Direction générale culture à laquelle appartenait le fonctionnaire vé-

**1** Les PPT (Programme prioritaires des travaux) en faveur des bâtiments scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles. La Cour des comptes pointe le commencement de travaux avant même d'avoir obtenu la subvention pour 8 à 14% des dossiers acceptés au cours de la période considérée. Mais également "l'absence de séparation entre la fonction ordonnatrice et la fonction comptable".

**2** L'octroi de subvention par la direction générale de la culture. La Cour constate qu'il n'existe pas "de critères qui permettent d'évaluer de ma-

nière objective la réalisation des missions. Mais aussi que les conventions précisent de façon très vague les règles d'éligibilité des dépenses, et donc le contrôleur ne dispose pas d'une base certaine pour refuser certains types de dépenses".

**3** Wallonie-Bruxelles International (WBI). "Dans ce cas-ci, ce n'est pas mal non plus", annonce le député qui relève dans le rapport de la Cour des comptes qu'il existe "des imprécisions quant à divers points qui concernent les délégations à l'étranger. Qu'il y a un flou au niveau de la justification de l'utilisation de subventions. Qu'il n'y a pas de garanties quant à l'exactitude dans les marchés publics passés ou encore que le principe de séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable n'est pas toujours respecté".

Si, pour le député libéral, les problèmes pointés par la Cour ne débouchent pas forcément sur des malversations, au vu des derniers événements, on est en droit de s'interroger.

S.Ta.

**Des travaux commencés avant même d'avoir obtenu la subvention.**